

20177

6146-36

~~B~~ - 7 -

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. DARBOT, portant modification à la loi du 3 juillet 1895 sur la police sanitaire des animaux.

Nommée le 6 juillet 1896.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : DEVELLE. *Président*
- 2<sup>e</sup> — DEMOULINS DE RIOLS. *my. de Bourgaudel*
- 3<sup>e</sup> — ~~GAMESCASSE~~. *décl. Visant*
- 4<sup>e</sup> — BERNARD.
- 5<sup>e</sup> — DARBOT.
- 6<sup>e</sup> — BRUNET. *décl.*
- 7<sup>e</sup> — VILLARD. *Laurent*
- 8<sup>e</sup> — FÉLIX MARTIN.
- 9<sup>e</sup> — LESQUEF. *my. de*

00







Séance du 7 juillet 1896

Présents : M. de Deselle, Democulius de Riols, Cameracasse  
Bernard, Darbot, et Villard.

M. de Deselle est nommé Président et M. Villard  
Secrétaire.

M. Democulius de Riols propose d'ajourner l'examen  
de la proposition de M. Darbot.

M. de Cameracasse, Bernard, Villard se déclarent  
favorables au projet de M. Darbot.

La discussion du projet est ajournée à une séance  
ultérieure.

Le Secrétaire,

M. Villard

Le Président

M. de Deselle

Séance du 3 décembre 1897

Présents : M. de Deselle, Darbot et Villard.

La discussion du projet de M. Darbot a continué et laisse à attendre  
M. de Dubou et Clédoce.

Le Secrétaire

M. Villard

Le Président

M. de Deselle



Séance du 9 Feb.

Présents: M. de Deselle, président, Durbot, Brunet, Bourgaud et Villard.

M. le Président, après avoir fait un exposé de la question soumise à l'examen de la Commission, expose les points de M. Deselle, député.

Après avoir entendu les explications données par M. Deselle, sur divers points de son projet de loi, la séance est levée et renvoyée à une date ultérieure.

Le Secrétaire

Bourgaud

Le Président

Durbot

Séance du 26 février 1898.

Présents: M. de Deselle, président, Durbot, Brunet, Bourgaud et Villard.

M. Cléroux, député, est entendu par la Commission: il expose son manière de voir sur la question des élections et propose une proposition en titre de transaction.

Après avoir entendu les explications données par M. Cléroux, sur le projet de loi soumis à la Commission, la séance est levée et renvoyée à une date ultérieure.

Le Secrétaire

Villard

Le Président

Durbot



Seance du 9 février 1898

Présent: Mm. Klesche, Président, Darbot, Bouygarel.

Après avoir examiné le texte proposé par M. Chedon et pris connaissance de son arrêté sur le Com de Capitation du 26 Janvier 1898, la Commission renvoie le texte sur distribution à une séance ultérieure

Le Secrétaire,  
Klesche

Le Président,  
Chedon

Seance du 24 février.

Présents: Mm. Klesche, Bouygarel, Villard, Ledoux.

Après avoir examiné un nouveau texte proposé par M. Chedon, la Commission renvoie à une séance ultérieure le texte sur discussion.

Le Secrétaire,  
Klesche

Le Président,  
Chedon

Seance du 26 février.

Présents: Mm. Klesche & Darbot.

Après discussion d'un nouveau texte, la Commission renvoie à une séance antérieure

Le Secrétaire,  
Darbot

Le Président,  
Chedon



Séance du 6 juin 1898  
Présidence de M. Deville.

M. Weillier Drouot présente ses observations sur le projet de modification à la loi sur la police sanitaire. Il signale les abus auxquels peut donner lieu un trop long délai accordé pour faire la déclaration d'un animal suspect de tuberculose. Il donne lecture de l'arrêté ministériel qui a été pris en ce sujet.

Le Secrétaire

J. Maunel

Le Président

J. Deville

Séance du 16 janvier 1899.

Présidence de M. Deville.

M. Nozard assiste à la réunion. Il expose les effets de la tuberculose. Il estime que, un délai beaucoup de temps est indispensable, pour permettre à l'animal d'avoir le temps de se rétablir.

Le Secrétaire

J. Maunel

Le Président

J. Deville



Le mardi 10 février 1896

Président de la Société

Une nouvelle rédaction est élaborée et adoptée  
par la Commission

présenté par M. Pignatelli

M. Pignatelli

Séance du 10 Mars 1902.

Présidence de M. Desvès.

Présents. - M. Desvès, Président, Barbot, Felpin, Marty, Villard.

M. le Président soumet le projet de loi modifiée par la Commission, qui sera discutée séance tenante sans délai de dix jours.

La Commission décide qu'il y a lieu de renvoyer M. le Ministre de l'Agriculture sur cette question, avant de statuer.

Le Secrétaire  
Villard

de la Société

A. Marty



Séance du 13 mars  
P.<sup>e</sup> D. H. Devell.

M<sup>re</sup> Des Agriculteurs, France est entendue (7 délégués)  
M<sup>re</sup> Nozard et abal (2 voix)

M. Nozard — Les pour semer préférable — mais 30% minimum indispensables  
au départ récente troupeaux, + 2. mal par 2. veis.

6<sup>th</sup> — un animal vivant d'effeuri reconnaissable — L'usage en France, in  
suff tuberculés — provoque d'habitude veis. qui peuvent être à. en l'ab  
mais par le <sup>seulement</sup> temps et degré de lésion

Après l'usage, beaucoup un régime par à le 2<sup>th</sup> — achetez peut  
croire animal sain — Danger — voudrions acheter l'acheteur contre

Faut attendre... 40% pour par que les les usages plus sur ceux  
à le second pour après de l'acheteur sera fait et reconnu.

M. Gledou envisage la question à pt. 2. veis et tout — un agriculteur  
mal rapporté — envisage tout intérêt de vendre — si  
seul seul agriculteur — l'acheteur serait commercialement — plus  
exact, nombreux ventes <sup>rapides et agréables</sup> assurés d'arriver au boucher.

Le vendeur a des moyens 2. à assurer son animal est sain et  
main à protéger. — L'acheteur peut perdre non seulement son animal  
acheté mais toute son stabl — son intérêt >. Mais en outre  
vulnérabilité forte publique — local tuberc. — petits bœufs, mais on nous  
Vacher avortent, stériles, d'effeuri en France

En France pas de statistique — mais plusieurs pays leurs données exactes  
en nombre de tuberculés ou suspects — S'écrit + de 4/3 pour les tuberculés  
suspects — proportion > 30% des bœufs — Prusse 29% —  
Angleterre pas d'achat public ni suspects, mais documents pour  
(<sup>à propos</sup> pour l'inspection) — Années de tuberculés, notamment tuberculés (proportion  
en un 2. 2<sup>th</sup> l'ab) — en France 100000000 bœufs — 47%  
tuberculés — à 20% — (la ferme bovine au minimum abatte)

Prise, Prusse, etc. inspection — 30% et 40% —

C'est des 4/3 de nos populations bovin atteints.



Mais proprié continental - Rapides - Duss. 41 - 10 8 %  
en 98 16% - Saxe - 90 16% - 98 30%

Copenhague 91 16% - 98 29%

Leipzig 11% , Wamern 36% - Kell 5 à 10%

Danemark par 2 tabl<sup>e</sup> en cont de zéich - plus nous  
sont les 22. Cas - 28jo, 1/2 install - impertata ? anglais -

Depuis 30% - à petite tuberculine séparée de a.  
en Jan 22j met boudes <sup>myctes</sup> rosette a été observé 28% des cas.

En dehors vultus agricoles - hygiène publique, plus  
gravement - enfants - trauumisme - Anglètes <sup>laquets, etc</sup> <sup>jeune</sup> <sup>abdominaux</sup>  
avant de lui en 1874 - 43% + un seul formé par  
par d'un an man 27% , enfants 2 cas.

Passe qui arrivait ven fait de ce côté

Clubouper la Dange - (Stoll, Saimi d'iniment / si  
impudent d'introduire un seul malade - contamination générale

Donc, c'est à tout prix impertata des Stoll Saimi -  
donne moyen ? - Le défendu - éviter abal - les lence  
bléus ? - l'écume d'écit tuberculeux -

[ Critique 2 élédon sur vendeurs d'opinion plus exacte -

Moyen d'être l'abridé eumim, faut faire sur (Myctes)

? tuberculine - commun par tous -

Intérêt public pour donner délai 30 ans 1-10 -

hi de l'alle, ou nous le Société des Agriculteurs  
de France peut être quelques observations. -

Il demande la brevets, ou délai de 30 jours -  
première fois à 90 jours puis à 15 jours -  
pour que en l'absence de tout délai, il y avait une  
telle de procès ; défendait en France 12 ou 15 fois  
le volume de l'accident. -

Au nom de l'agriculture vendues, il demande la  
modification de 30 jours - demande de la garantie  
des pots la vendeurs sont toujours des - que la  
garantie ne fasse de l'accident que par l'acquies



Le second est de garantir - mais que le second est de  
la robe

La seconde est de garantir que la garantie légale pour le second  
la garantie légale estant le second est de garantir le second...  
ni le second n'est pas de la communication faite :

Le second est

*Pillard*

Le second

*Pillard*

Séance du 8 octobre 1904

Le Président et tout présent.

Ajournement fixe de

Le Président

*Pillard*

Séance du 18 novembre 1906.

Présents : M. de Delle, Rouquembourg, Vieux, Darbat  
Félix Morelly et Villard

M. le Ministre de l'agriculture est assisté.  
Il est dit qu'il s'agit d'un projet de loi  
si elle devait être efficace et il est indiqué qu'il est  
de nature à être efficace, c'est à dire de  
faire à l'égard de la loi de garantir



Après diverses observations, présentées par M. le Doyen,  
Darbat, Renaud et Boesquand, la séance est levée à  
dix heures, l'assemblée, qui n'a pu se tenir que par  
voies indirectes.

de la séance

William

Le Président

C. M.